

Commune :
LE MOULE (117)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 6167 S
Document vérifié et numéroté le 16/11/2022
A SDIF Les Abymes
Par Karim CHARLES-HELENE
Géomètre
Signé

Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne Caruel
Rue des Finances

97139 Abymes
Téléphone : 05 90 83 85 73

cdif.pointe-a-pitre@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
A, le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 16/11/2022
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par D.TOUJA (2)
Réf. : DOSSIER SA2022-050
Le 27/06/2022

